

Bulletin Municipal

de Monnerville

N° 6

JUIN 2016

Monnervilloises, Monnervillois,

Les baisses des dotations financières de l'état ainsi que d'autres contraintes financières nous font vivre une période difficile et nos finances sont au plus bas.

Nous devons réaliser des économies de toutes parts pour être à l'équilibre et nous n'avons pas d'autre choix que celui de réduire les dépenses.

Cette année les aides pour le paiement de la carte scolaire sont suspendues, et la fête du village est compromise. Les diverses charges auxquelles nous avons à faire face ne permettent plus de rester à un taux trop bas d'imposition si nous voulons voir évoluer le village. Notre taux cette année passe à 5.36 pour la taxe d'habitation, ce qui reste encore très raisonnable par rapport à nos voisins immédiats. Le revers de la médaille c'est que le fait de rester à ce taux assez bas ne nous permet pas d'investir suffisamment. Le changement du feu rouge et le ravalement des façades des édifices communaux restent des projets d'actualité mais nous sommes contraints de les différer.

Une partie des indemnités du maire et des adjoints est reversée à leur demande pour participer aussi à l'effort collectif au profit de la commune.

Nous avons adhéré à Voisins Vigilants. Il s'agit d'un dispositif faisant appel à la participation citoyenne dans le but de protéger les biens de chacun.

Le PLU est approuvé et nous attendons sa validation par Madame la Préfète. Il permettra d'ajouter 5% du bâti déjà réalisé. Nous aurions aimé disposer de plus mais les règles imposées par le schéma directeur de la région Ile de France ne nous ont pas permis d'étendre les terrains constructibles comme nous le souhaitions. Ce PLU modifiera néanmoins les règles de construction et d'urbanisme qui devenaient désuètes à Monnerville.

La pluie nous a perturbés ces dernières semaines et comme vous tous j'attends qu'elle fasse place au soleil pour nous aider à retrouver un peu d'optimisme.

Gardons le moral et espérons une accalmie, voire une reprise des activités pour les mois à venir.

Jacky Billard.

OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Accès internet :

Du Mardi au Jeudi de 16h30 à 19h00
Tel. 01 64 95 03 57

www.mairie-monnerville.com



Est-ce bien raisonnable ?

Un peu de pédagogie

Comme partout en France il a plu abondamment. Est ce la meilleure façon pour faire évacuer l'eau plus rapidement ? Cette manière de faire est dangereuse ; Elle peut générer des accidents : Provoquer des blessures aux personnes ou des dégâts sur un véhicule. Il y

a aussi risque d'engorgement de la canalisation puisque la grille ne joue plus son rôle de filtre .

AU CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	255 894.61 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT :	24 435.16 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	269 209.23 €	DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	21 586.14 €
	-----		-----
Résultat de L'exercice 2015	: - 13314.62 €	Résultat de l'exercice 2015	: 2849.02 €
Résultat 2014	: 25986.55 €	Résultat 2014	: 3756.51 €
Excédent cumulé	: 12671,93€	Résultat cumulé excédent	: 6605,53€
Résultat de clôture excédent	: 19277,46€		:

le budget primitif pour l'exercice 2016 se présente ainsi :

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 279 647 €
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 279 647 €

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 34 314 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 34 314 €

TAUX DES TAXES 2015

Le taux des taxes est fixé à :

Taxe d'habitation	: 5.36 %)	
Foncier bâti	: 10.55 %)	PRODUIT ATTENDU : <u>90725 €</u>
Foncier non bâti	: 38.95 %)	

VERIFICATION PERIODIQUE RÉGLEMENTAIRE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

il convient de procéder à la vérification périodique réglementaire des installations électriques, de gaz des bâtiments communaux, et de contrôler les appareils de levage, manutention et machines, Monsieur le Maire présente les propositions du 20 janvier 2016 de l'Agence APAVE située à EVRY (91) détaillées comme suit :

- ❖ N° 157057.02.60 contrôle des installations électriques.
Bâtiments : MAIRIE-ÉCOLE/CANTINE-« CANTONNIER »-Espace M. THOMIN-ÉGLISE
Montant de 1 845.25 € HT soit 2 214.30 € TTC
- ❖ N° 157057.02.20 contrôle des appareils de levage, manutention et machines
Aires de jeux – Poteaux de Football – Paniers de basket – Filet de tennis
Montant 637.35 € HT soit 764.82 € TTC
- ❖ N° 1570057.02.37 vérification annuelle réseau de gaz
Bâtiment : EGLISE
Montant 429.44 € HT soit 515.33 € TTC

montant total de 2 912.04 € HT soit 3 494.45 € TTC

DEMANDE DE SUBVENTION DIRECTION DES ROUTES du CONSEIL DEPARTEMENTALE DE L'ESSONNE

Afin de prendre en compte :

les problèmes de sécurité liés à la vitesse excessive.

la sécurité des enfants devant l'école.

le projet de remplacer les feux tricolores actuels installés en 1990. (trop anciens devenus irréparables - les pièces n'existent plus).

le projet d'installer dans la grande rue un radar pédagogique dans les deux sens de circulation.

le projet de créer une zone 30 devant la MAIRIE et L'ÉCOLE.

Le conseil municipal sollicite pour la réalisation de ces opérations l'octroi d'une aide financière par La Direction des Routes du Conseil Départemental de l'ESSONNE.

Le coût global du projet est de 36046,70 € HT (voir répartition ci-dessous)

- Remplacement des feux tricolores Grande Rue : 27 522.70 € HT

➤ Installation Radars pédagogiques	: 5 500.00 € HT
➤ Installation de panneaux de signalisation divers	: 1 234.00 € HT
➤ Matériel de fixation	: 490.00 € HT
➤ Remise en état des trottoirs	: 1 300.00 € HT

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DE L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES ESSONNIENNES

Il est pris acte du montant de 13 407.00 € de l'enveloppe financière allouée à la commune par le Département et de l'effort financier minimum restant à la charge de la commune ;

Cette somme peut se répartir en 2 opérations distinctes :

1 l'octroi d'une aide financière par le Département, d'un montant total de 10814.01 € au profit de l'amélioration des conditions de circulation dans la commune.

2 l'octroi d'une aide financière par le Département, d'un montant total de 2592.99 € pour la rénovation ou le remplacement des jeux pour enfants à l'intérieur de l'ensemble sportif.

la part d'autofinancement minimum restant à la charge de la commune est fixé à 20 %.

les travaux ne pourront pas commencer avant la date d'approbation de la convention d'aide financière par la Commission permanente du Conseil départemental.

Ces projets ne se concrétiseront qu'à la condition que la commune soit en mesure d'avancer la totalité du coût des opérations et assurer sa part de financement (20%)

NOUVELLES COMMUNES

- Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil la documentation intitulée COMMUNES NOUVELLES remise par Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes et propose l'ouverture d'un débat au prochain conseil municipal sur les possibilités pour la commune de MONNERVILLE

Les membres présents proposent l'organisation d'une réunion de concertation afin que chacun puisse s'exprimer sur ce sujet.

En [France](#), le statut de commune nouvelle a été créé par l'article 21 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de [réforme des collectivités territoriales](#)¹, et est destiné à favoriser à nouveau le regroupement de [communes](#).

L'objectif de la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes est de faciliter la création de

communes nouvelles en instaurant un pacte financier qui garantit pendant trois ans le niveau des dotations de l'État aux communes fusionnant en [2015](#) ou [2016](#).

Objectifs et enjeux

La France, avec près de 36800 communes, regroupe à elle seule un tiers des communes de l'Union européenne. Cet émiettement se traduit par un nombre élevé de petites communes avec peu de moyens, ce qui a amené l'État à rechercher des modalités de regroupement des communes.

Les dispositions permettant de réduire le nombre de communes sont issues de la loi « Marcellin » du 16 juillet 1971 dans laquelle la fusion de communes est décidée par le préfet, à l'initiative des conseils municipaux de communes limitrophes et après une consultation favorable de la population de chaque commune concernée. Ces fusions pouvaient prendre la forme soit de « fusions simples », où des mairies-annexes étaient créées dans certaines communes supprimées, et la « fusion-association », où les anciennes communes conservaient leur territoire et leur dénomination, sous le statut de [communes associées](#) avec maintien d'un maire délégué, création d'une annexe à la mairie permettant l'établissement des actes de l'état civil et création d'une section du centre communal d'action sociale. Ces dispositions n'ont eu, en France, qu'un succès très limité (1 100 communes supprimées par fusion, de 1971 à 2009) par rapport à la plupart des pays européens qui ont, au cours des années 1970, réduit, de manière souvent significative, le nombre de leurs communes.

Compte tenu de cet échec, et de la réticence à la suppression pure et simple de communes, une meilleure efficacité de l'action locale a été recherchée.

Dans ce cadre, il a été engagé une réforme profonde des collectivités territoriales, destinée à limiter l'imbrication des institutions locales, en rendant le fonctionnement plus économique et en améliorant la gouvernance, notamment dans le cadre d'une concurrence européenne, voire mondiale, des métropoles les plus importantes, qui a abouti par l'adoption de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. Celle-ci crée un nouveau régime de regroupement des communes, les « communes nouvelles ».

Évolution du nombre de communes en Europe

Pays	Nombre de communes en 1950	Nombre de communes en 2007	Nombre de communes en 2015	Variation 1950 ⇒ 2007
Allemagne (sur l'ancien territoire Allemagne de l'Ouest)	14 338	8 499	8 421	- 41 %
Autriche	4 039	2 357	2 100	- 42 %
Belgique	2 359	596	589	- 75 %
Bulgarie	1 389	264	265	- 81 %
Danemark	1 387	277	98	- 80 %
Espagne	9 214	8 111	8 117	- 12 %
Finlande	547	416	316	- 24 %
France	38 800	36 783	36 529	- 5 %
Hongrie	3 032	3 175	3 152	+ 5 %
Italie	7 781	8 101	8 010	+ 4 %

<u>Norvège</u>	744	431	428	- 42 %
<u>Pays-Bas</u>	1 015	443	393	- 57 %
<u>République tchèque</u>	11 459	6 244		- 46 %
<u>Royaume-Uni</u>	1 118	238		
<u>Suède</u>	2 281	290		

VOISINS VIGILANTS

La gendarmerie a organisé une réunion publique d'information à propos du dispositif « Voisins Vigilants »

Une approche territorial de la sécurité

La démarche de « voisins vigilants » également appelé « participation citoyenne » dans certaines communes consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Empruntant la forme d'un réseau de solidarités de voisinage constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue, d'un même immeuble ou d'un même quartier, le dispositif doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

Rôle du maire

Le maire est chargé, en collaboration étroite avec la gendarmerie, de la mise en oeuvre, de l'animation et du suivi de ce dispositif.

Rôle des résidents

Sensibilisés aux phénomènes de la délinquance les habitants relaient l'action de la gendarmerie auprès de la population et favorisent ainsi la diffusion de conseils préventifs pour lutter plus particulièrement contre la délinquance d'appropriation et les dégradations. Il peut s'agir par exemple de surveiller des logements temporairement inhabités, de ramasser le courrier des vacanciers,...

Procédure d'information

Hors les cas de crimes ou délits flagrants qui impliquent pour les témoins de l'évènement un appel direct à la gendarmerie (Appel d'urgence n°17), les voisins vigilants transmettent via la plateforme web : www.voisinsvigilants.org au référent de la gendarmerie, toutes les informations qu'ils estiment devoir porter à la connaissance de leurs interlocuteurs, sous réserve qu'elles respectent les droits fondamentaux individuels et ne revêtent aucun caractère politique, racial, syndical, ou religieux.

Les voisins vigilants n'ayant pas accès à internet transmettent ces informations à leur référent (désigné par le maire) qui les répercute dans le système d'alerte de www.voisinsvigilants.org.

Le commandant d'unité locale de gendarmerie désigne un gendarme référent et un suppléant qui seront les interlocuteurs privilégiés des voisins vigilants. Ils seront particulièrement attentifs aux alertes e-mails.

Mise en place d'une signalétique

Le maire peut implanter aux entrées du village une signalétique pour informer les personnes mal intentionnées qu'elles pénètrent dans un domaine où les résidents sont particulièrement vigilants et en relation directe avec les forces de l'ordre.

**COMMUNE DE MONNERVILLE 7 Bis, Grande Rue – 91930
MONNERVILLE**
Téléphone 01-64-95-03-57 - Fax : 01-64-95-13-76
mairie-de-monnerville@wanadoo.fr

LISTE DES REFERENTS VOISINS VIGILANTS

CIVILITÉ	NOM	Prénom	Fonction	TELEPHONE
Mr	BILLARD	Jacky	Maire	06-13-82-68-13
Mr	BELJAMBE	Jean-Pierre	1 ^{er} Adjoint	06-84-24-75-50
Mr	BESNIER	Guy	Conseiller	06-80-45-03-93
Mr	CASSAYRE	Michel	Conseiller	01-64-95-10-10
Mr	PARADOT	Michaël	Habitant	06-83-51-64-76
Mr	BOUBEKEUR	Hacène	Habitant	06-95-87-51-57
Mr Mme	THOMIN	Pierre et Stéphanie	Habitants	06-85-12-49-40
Mr	BRET	David	Habitant	06 23 12 14 29
Mr	DE SOUSA	Antoine	Habitant	06-83-56-33-12
Mr	CAILLE	Guy	Employé municipal	06-86-55-61-89
Mr Mme	LATINIER	Michel et Maryse	Habitants	06-66-31-51-63

DECHETERIE

Il est désormais interdit de déposer les déchets verts sur l'emplacement faisant partie de l'emprise SNCF. Les déchets verts doivent être déposés à la déchèterie de SACLAS, rue de la gare (tél 01 60 80 15 27).

Horaires : 09h - 12h et 13h - 18h Lundi, jeudi, vendredi et samedi.
09h - 12h Dimanche et jours fériés.

Pour accéder à cet établissement une carte est nécessaire .Elle vous sera remise sur votre demande à la mairie.

ECOLE DE MONNERVILLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE
Du 18 mars 2016

PRESENTS :

CONSEIL MUNICIPAL : M. Beljambe, M.Cassayre, Mme Leblanc

ENSEIGNANTES : Mme Tohier, Mme Perron

DELEGUES DE PARENTS D'ELEVES : Mme Cagnon , Melle Santos, Mme Thomin

Absence excusée : Mme Bouziane

COOPERATIVE SCOLAIRE :

Le solde de la coopérative scolaire est de 1 053€, déduction faite des 2 premiers acomptes pour la classe découverte. Toutefois, la subvention de la mairie d'un montant de 1 500€ n'est pas incluse, le versement de cette dernière se faisant courant juin (pour l'année 2016-2017)

SORTIES SCOLAIRES :

Pour la classe de Mme TOHIER :

- Le 18 décembre 2015, les élèves se sont rendus au petit théâtre d'Etampes afin d'assister au concert de Papa Merlin. La sortie fut un plaisir.- Jeudi 24 mars, dans le cadre de « L'enfant et le 7^{ème} art », le Festival de cinéma jeune public, la classe ira au cinéma La Rotonde à Etampes et visionnera le film d'animation « Le voyage de Tom Pouce ».

Concernant la sortie scolaire de fin d'année, à ce jour, le projet n'est pas défini.

Pour la classe de Mme PERRON :

- Une classe découverte est organisée, elle concerne les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 ainsi que ceux de la classe de Chalou-Moulineux, qui regroupe également 4 niveaux (15 enfants) donc 33 élèves participeront à ce voyage.

Le coût initial était de 385€ par enfant. La mairie subventionne cette classe découverte à hauteur de 20 %. Nous avons vendu pour 4 721€ de chocolat, le bénéfice de 25 % nous permet de déduire 64 € par enfant. Le coût final est de 248 € par enfant.

Les enfants iront dans le Calvados, au centre *Les Tamaris* à Asnelles, en bord de mer, du lundi 11 avril au vendredi 15 avril 2016. Ils y découvriront le milieu marin, feront du char à voile, un travail sur les marées, de la pêche à pied. Le vendredi 15 avril, ils visiteront le Mont St Michel et son abbaye.

Caroline COUPE accompagnera Sandrine PERRON durant cette classe, le choix du parent accompagnant se fait en fonction de l'âge de l'enfant qui en général est en CM1 ou CM2, ainsi les CE1 et CE2 peuvent couper le cordon avec leurs parents.

Une réunion d'informations a eu lieu le vendredi 11 mars. L'absence non excusée de certains parents est fort regrettable.

- Mardi 15 mars, les CM2 ont visité le collège de Méréville. Tout s'est bien passé, la visite a été mieux organisée que l'année dernière.

FETE DE L'ECOLE :

La fête se déroulera dans la matinée du samedi 18 juin 2016 ; cette année le thème est l'Afrique.

Les élèves présenteront des poésies, chansons et morceaux instrumentaux sur ce thème. Dans la continuité de ce spectacle et de la remise des livres, certains parents souhaitent organiser une kermesse. Une réunion se tiendra ultérieurement, si vous êtes intéressé, si vous souhaitez proposer votre aide, etc... veuillez contacter Stéphanie SANTOS au **06 75 73 18 75** ou par mail à **johan.ponchie@orange.fr** . Toutefois, sans l'investissement des parents, celle-ci ne pourra pas avoir lieu.

TRAVAUX :

Nous réitérons notre demande du mois de mars et juin 2015, à savoir :
Dans le coin du rangement du matériel du sport, des tuyaux sont apparents le long du mur. Nous demandons un coffrage afin de les protéger et ainsi permettre l'installation d'une table.

Nous signalons une fuite d'eau sous le préau qui s'infiltré dans la buanderie (présence d'électricité).

L'inspection de l'Education Nationale impose des exercices d'évacuation en cas d'incendie. Actuellement, aucun système d'alarme ne le permet. Il est donc impératif de solutionner ce manquement.

Nous signalons que dans la garderie un néon clignote depuis ce jour.

Afin que certains parents ne forcent pas l'ouverture du portail lorsqu' il est fermé à clef (en levant le verrou baïonnette), nous souhaiterions, pour la sécurité de tous les enfants, qu'un système soit installé. En cas de retard, il suffit tout simplement d'utiliser la sonnette.

Nous vous rappelons que le dispositif **plan Vigipirate alerte attentat** est en toujours en vigueur.

DIVERS :

Afin de procéder à l'affichage de dessins, frises, etc... sans danger, nous demandons un escabeau de 5 marches minimum.

Nous souhaiterions un miroir d'environ 40 cm sur 50 cm, et que celui-ci soit fixé au dessus du lavabo des sanitaires de la classe de Mme PERRON.

Nous rappelons une fois de plus que le portail de l'école doit être fermé en dehors des horaires de classe, que ce soit le soir ou le week-end. Cela permet d'éviter les excréments de chiens dans la cour, et découragera peut être l'intrusion de certaines personnes.



CEREMONIE DU 8 MAI





Promenade dans le Morbihan mi-Mai



La Rubrique des Anciens

Cette rubrique permet aux anciens Monnervillois et Monnervilloises d'origine ou ayant vécu depuis longtemps à Monnerville, de raconter ces années passées qui au fil du temps, s'effilochent tranquillement et la mémoire qui s'efface inexorablement ! Ce n'est pas un roman sur madame ou monsieur untel, c'est simplement la mémoire de mes concitoyens, de l'histoire souvent méconnue des plus jeunes ! Alors si vous avez des choses à raconter, contactez moi ! N'hésitez pas !

Michel Cassayre (Tél 01 64 95 10 10)

Si Monnerville m'était conté !

Madame THOMIN m'a reçu très gentiment il y a quelque temps déjà mais des imprévus ne m'ont pas permis de relater plus tôt une partie de sa vie dans la commune ; C'est maintenant chose faite et j'ai le plaisir de vous la raconter succinctement, en remerciant son auteur de m'accorder cette confiance.

Madame THOMIN, originaire de Méréville, est arrivée pour reprendre avec son époux, natif de Pussay, l'exploitation agricole familiale. Que garde-t-elle de cette période ? Je ne parlerai pas des travaux quotidiens inhérent aux activités agricoles, des débats des années soixante où la « révolution agricole » ne faisait que débiter, amenant des journées de travail souvent bien longues et fatigantes.

Avec huit enfants à élever il ne fallait surtout pas rester les deux pieds dans le même sabot (même si ceux-ci n'étaient bien sur déjà plus d'actualité).

Le village possédait de nombreux commerces et artisans : Boulangerie, charcutier itinérant, charbonnier, garage, forgeron, etc... Entre 1960 et aujourd'hui, madame Thomin a vu, avec grand regret, disparaître doucement mais sûrement tous ces commerces. « L'évolution » est peut être irrévocable mais bien inhumaine. Une remarque m'a très étonné ; Elle se souvient que les rues n'avaient pas de plaque ni de lumière, sauf la grande rue. Il faut dire que Monnerville n'était qu'un village rural où les habitants se connaissaient et savaient parfaitement où chacun était domicilié. Les rues étaient alors pavées et sous l'asphalte actuel on pourrait retrouver facilement ces vestiges d'une période pas si lointaine. Un garde champêtre muni d'une cloche bien raisonnable avait la lourde charge d'informer les villageois des nouvelles importantes du village. A l'époque, même si certains cafés faisaient office d'épicerie, on allait chercher son lait directement à la ferme. Beaucoup de villageois possédaient basse cour, clapier, et le jardin potager permettait un complément alimentaire nécessaire et forcément gratuit nonobstant le travail et le temps nécessaires à son entretien.

Pour les enfants alors nombreux, le baby boom étant passé par là, la vie quotidienne était rythmée par l'étude obligatoire après l'école et également le catéchisme, initiation faisant partie des us et coutumes amenant à la grande fête familiale de la communion solennelle.

On savait aussi s'amuser dans tous les villages alentours. Le week end était réservé à la danse. Les habitants avaient le choix du bourg où ils pouvaient guincher à plaisir, boire un coup (avec modération) et parfois trouver la promise ou le promis de leur cœur. D'ailleurs dès les beaux jours « des balistes » s'installaient pour le samedi et le dimanche place de la bouverie ; Les clients ne manquaient pas et ... pour rien au monde !

Le foot avait également une grande importance et de nombreux footeux ne rataient jamais les matchs dominicaux entre villages. L'esprit de clocher était toujours présent mais cela restait bon enfant pour se terminer joyeusement autour de quelques verres.

J'allais oublier, Monnerville possédait également un hôtel situé sur la place. Pendant les vacances il était bondé de Parisiens avides de bon air et de vie campagnarde.

Voilà un tour d'horizon, certes un peu rapide malgré les années qui passent inexorablement, mais qui nous rappellent que sans TV et sans ordi on savait s'amuser et vivre malgré les heures de labeur.

Merci encore madame de nous avoir rappeler tous vos charmants souvenirs .

ETAT CIVIL

NAISSANCES

29 Février 2016 Prénoms : Rachel, Marie, Salomé
Nom : FALGUIERE PRIN

29 Février 2016 Prénom : Juneïd
Nom : BOUBEKEUR

06 Mars 2016 Prénom : Mila
Nom : FERNANDES

15 Avril 2016 Prénoms : Ayden, Francis, Dominique, Gilbert
Nom : BOUZIN

DECES

15 Février 2016 Mme GATINEAU, Geneviève, Camille, Marie, épouse BOUCHER

12 Avril 2016 Mme PIET, Françoise, Annie, Angèle, épouse DUCHESNE

14 Avril 2016 Mme LEAL, Jocelyne, Gilda épouse PIRES

-----000-----